

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2019

Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	14

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 08 JUILLET**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Christian PORTET, Maire, pour la session.

**Présents** : ARNOLD Marie-Pierre - BALARD René - M. CASENAVE Daniel - DAGAS Valérie – ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine - FERRE Laurent — MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre - MUNOZ Robert - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - ROUANNE Fabienne

**Excusés** : GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe - MOULIN François - PIERRON Hermine

**Absents** : BIANCOTTO Benoît

**Madame Annie PERA a été élu secrétaire.**

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, M. le Maire soumet au vote les procès-verbaux des réunions du 06 mai et du 13 juin. Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

#### **Informations au Conseil Municipal**

- Dysfonctionnement chauffage de l'école primaire, procédure en cours : un expert a été dépêché par le tribunal, une réunion a eu lieu sur place en présence de tous les intervenants. Suite à cette réunion, un rapport sera transmis à la mairie.
- La Poste : la première réunion du groupe de travail a permis de faire le point sur les différentes solutions à disposition de la commune. Chaque membre du groupe est reparti avec une « mission » : rencontrer d'autres mairies ayant mis en place une APC, prise de contact avec d'autres intervenants. Une réunion publique sera programmée à la rentrée pour associer la population à cette réflexion. Un courrier d'information sera distribué prochainement.
- La Mutuelle Nationale Territoriale a récemment pris contact avec nous afin de proposer ses prestations de protection santé et garantie maintien de salaire à destination des fonctionnaires de la collectivité. Un sondage est lancé auprès des agents afin de déterminer leurs attentes.
- Prochaines dates de conseil : 02 septembre, 07 octobre, 04 novembre, 09 décembre
- Date d'inauguration du city stade : 20 septembre à 18h00

#### **Devis signés dans le cadre de la délégation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2014-04-06 du 15 avril 2014 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations, le Conseil Municipal prend acte :

- Garage du Pradas
  - Alternateur Berlingo : 299.76 €
  - Contacteur démarrage Master : 338.74 €
- QUOTE, conception graphique du Calmont Info : 740 €
- Nova Scop, impression du Calmont Info : 922.80 €
- Roc vert, engrais pour le stade : 300.80 €
- AGTHERM, réparation à la halle : 847.57 €

**Dél. 2019-06-01 : SDHEG : branchement au cimetière**

Suite à la demande de la commune du 19 mars 2019 concernant le branchement 12kVA monophasé au Cimetière – référence : 6 BT 561, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Réalisation d'un EJAS 70/95

Création d'un réseau souterrain basse tension en câble HN 95<sup>2</sup> (131m) dans l'espace vert

Fourniture et pose d'une grille de type REMBT 6 plages avec connecteur pour branchement monophasé 90A et pose au dos d'un coffret pour abri-compteur/disjoncteur.

Compte tenu des règlements applicables au SDHEG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Part SDEHG	11 427 € TTC
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	4 897 € TTC
<hr/>	
Total	16 324 € TTC

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question

*Le Conseil à l'unanimité décide de valider le projet et de s'engager à couvrir la part restant à sa charge par voie d'emprunt.*

**Dél. 2019-06-02 : Mise en place d'un contrat d'apprentissage**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes ou travailleurs handicapés, en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable grâce à l'obtention d'un niveau de qualification et une expérience adaptée. C'est également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes.

*Le Conseil à l'unanimité décide de conclure un contrat d'apprentissage à la rentrée scolaire 2019, aux services espaces verts de la Mairie, pendant deux ans, en vue de la préparation d'un CAP jardinier paysagiste. Ce contrat fera l'objet d'un passage en Comité Technique Paritaire.*

**Dél. 2019-06-03 : Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle**

Dans le cadre de la mise en place du contrat d'apprentissage au sein des services techniques, certains travaux dits « réglementés » doivent faire l'objet d'une dérogation afin de permettre à l'apprenti d'exercer ses fonctions.

*Le Conseil, décide à l'unanimité de déroger pour les types de travaux suivants :*

- Travaux temporaires en hauteur nécessitant des équipements de protection individuelle
- Montage et démontage d'échafaudage

**Dél. 2019-06-04 : Complément à la dél. 2018-09-04 : descente de l'Hers Vif : groupement de commande**

Lors de précédents conseils, il a été inscrit au budget les travaux d'aménagement de la descente de l'Hers Vif en canoë kayak, de Gaudiès à Calmont, ainsi que la mise en place le long du parcours d'une signalétique d'interprétation et la création de pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ces aménagements seront réalisés le long de l'Hers Vif, opération pilotées par la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour le compte de Gaudiès et Mazères, la commune de Belpèch et la commune de Calmont. Afin de coordonner au mieux ce projet inter-territorial, une convention de coopération sera mise en œuvre entre les différents partenaires de l'opération. Cet accord définit les obligations et responsabilités respectives des signataires

dans le cadre de la réalisation de l'opération. La durée de l'accord de coopération couvre la période du 01/09/2017 au 31/12/2019. La coordination des actions de coopération est assurée par le GAL Terroirs du Lauragais, chef de file.

L'opération de coopération a pour objectif de :

- Développer l'offre de produits touristiques Sport et Nature en eaux vives sur l'Hers Vif en aménageant des aires « d'embarquement-débarquement » et en installant des pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Mettre en sécurité la navigation sur la rivière en aménageant le contournement des barrages de Belpech et de Mazères,
- Mettre en valeur et préserver la faune et la flore de la rivière ainsi que le patrimoine du territoire par des panneaux de signalétique d'interprétation

L'opération de coopération repose sur un plan de financement prévisionnel détaillé et ventilé entre les différents partenaires. Celui de Calmont se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Coût HT	Recettes prévisionnelles					
		Département		Commune		LEADER	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1 : signalétique d'interprétation	<b>2 878.67</b>			40 %	1 151.47	60%	1 727.20
Action 2 : accessibilité	<b>7 221.65</b>	40 %	2 888.66	20 %	1 444.33	40 %	2 888.66
1 ponton PMR	3 181.65						
Travaux maçonnerie	4 040.00						
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 100.32</b>	<b>29%</b>	<b>2 888.66</b>	<b>26 %</b>	<b>2 595.80</b>	<b>46 %</b>	<b>4 615.86</b>

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de coopération « descente de l'Hers Vif en canoë-kayak », ainsi que son plan de financement. Le groupement de commande créé à l'occasion afin d'avoir une homogénéité des commandes sera coordonné par la commune de Belpech. Une convention précisant les missions de chaque partenaire sera signée.*

**Dél. 2019-06-05 : Décision modificative n°1**

*Suite à la modification du plan de financement du projet « descente de l'Hers Vif en canoë-kayak », le Conseil à l'unanimité valide la décision modificative suivante :*

<b>Objet des dépenses</b>	<b>Diminution sur crédits</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	<b>Chap/article</b>	<b>Somme en €</b>	<b>Chap/article</b>	<b>Somme en €</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>020</b>	<b>3 500</b>		
<b>Immobilisations en cours</b>			<b>21/2135</b>	<b>3 500</b>

**Dél. 2019-06-06 : Chemin de Barré : frais de notaire**

Suite au lancement d'une procédure d'échange de terrain en 2008 au lieu-dit « Coste de Barré » pour la création d'un chemin communal, concernant plusieurs propriétaires, les dépenses afférentes aux frais de géomètre pour établir les nouvelles délimitations devaient être prises en charge par les propriétaires, les frais de notaire restant à la charge de chaque acquéreur.

Récemment, la régularisation d'une succession dans ce secteur, a entraîné la vente d'une portion de terrain, conformément au projet initial, au bénéfice de la commune.

*Le Conseil à l'unanimité, décide de régler ces frais de notaire de 208.93€.*

**Dél. 2019-06-07 : Avis sur le dossier de demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de gaz**

*Le Conseil, suite à la demande d'avis de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sur le dossier de demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel DN150/80 CAPENS-PAMIERS, porté par la société TEREGA, donne un avis favorable.*

**Questions diverses :**

- Distribution du Calmont Info de 10 à 12h le 09 juillet
- 11/07 : départ à la retraite d'Annie Gil
- 13/07 : repas citoyen servi par les élus à 20h place Jeanne d'Arc
- 14/08 : « casse croute républicain » à la halle

***La séance est levée à 20h00.***

Le Secrétaire de séance  
**Annie PERA**

Le Maire